



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

CLT-2009/CONF.212/COM.15/8 Rev
Paris, mai 2009
Original : anglais
Distribution limitée

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROMOTION DU RETOUR DE BIENS CULTURELS
À LEUR PAYS D'ORIGINE OU DE LEUR RESTITUTION
EN CAS D'APPROPRIATION ILLÉGALE**

Quinzième session

Paris, Siège de l'UNESCO, 11-13 mai 2009

Recommandations

Recommandation n°1

Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de restitution en cas d'appropriation illégale

Reconnaissant les résolutions et recommandations pertinentes de l'UNESCO ;

Exprimant sa préoccupation continue quant à une solution sur la question des Marbres du Parthénon :

1. Salue à cet égard la réunion qui a eu lieu le 23 Avril 2009 à Londres entre les Ministères de la Culture Hellénique et Britannique en présence d'observateurs de l'UNESCO et du British Museum,
2. Reconnaît la coopération fructueuse entre la Grèce et le Royaume-Uni dans le domaine culturel et exprime le souhait que celle-ci se poursuive et agisse en tant que catalysateur à cet égard,
3. Reconnaît avec grande satisfaction l'achèvement et l'ouverture du Nouveau Musée de l'Acropole le 20 Juin 2009 où il sera possible d'exposer les Marbres du Parthénon dans une salle spéciale en contact visuel direct avec le monument,
4. Remercie la Grèce pour avoir invité le Directeur-Général de l'UNESCO et les représentants du Royaume-Uni à la cérémonie d'inauguration du Musée,
5. Prend note que trois fragments de sculpture ont été respectivement rendus par l'Université de Heidelberg et prêtés par l'Italie et le Vatican à la Grèce afin d'être coexposés dans la Salle Parthénon en vue de leur réunification avec les parties originales desquelles ils ont été détachés,

6. Invite le Directeur-Général à faciliter la convocation de réunions nécessaires entre la Grèce et le Royaume-Uni afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable sur la question des Marbres du Parthénon.

Recommandation n°2

Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de restitution en cas d'appropriation illégale

Rappelant la requête de la Turquie concernant le Sphinx de Boğazköy actuellement exposé au Musée de Berlin,

Tenant compte des arguments juridiques et culturels avancés depuis de nombreuses années par les deux États concernés,

Rappelant les précédentes recommandations n°2 adoptées sur ce point par le Comité lors des sixième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième sessions,

Reconnaissant le souci constant de la Turquie concernant la résolution à long terme de l'affaire du Sphinx,

Notant que la Turquie a transmis aux Allemands un nouveau dossier concernant le Sphinx pendant la 17^{ème} session de la Commission culturelle mixte germano-turque qui a eu lieu à Ankara les 16 et 17 octobre 2006,

Rappelant que la question du retour du Sphinx est une question en suspens qui figure à l'agenda du Comité depuis 1987,

Notant avec satisfaction que 7400 tablettes cunéiformes présentes dans la demande initiale de 1987 de la Turquie à la République Démocratique allemande, ont été restituées en Novembre 1987, à la suite de la cinquième session du Comité en avril 1987,

Relevant également que le Sphinx de Boğazköy était situé à Boğazköy (Hattusha) où il a été fouillé, que ce lieu est l'ancienne capitale de l'empire Hittite et est actuellement classé sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO :

1. Exprime l'espoir que la demande pendante de la Turquie concernant le Sphinx soit résolue par le biais de négociations bilatérales,
2. Prend note du fait que les dernières négociations bilatérales concernant cette affaire ont eu lieu le 19 novembre 2002 à Berlin sans permettre de trouver une solution,
3. Invite les deux parties à avoir des négociations bilatérales approfondies dès que possible afin d'apporter une solution mutuellement acceptable à cette question,
4. Invite également le Directeur général à poursuivre ses bons offices en vue de résoudre cette question et de faire rapport au Comité à sa seizième session.

Recommandation n°3

Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de restitution en cas d'appropriation illégale

Rappelant la recommandation n° 3 adoptée sur ce point lors de sa quatorzième session,

Reconnaissant le rôle que la Suisse a joué en tant que facilitateur dans les négociations entre la République-Unie de Tanzanie et le Musée Barbier-Mueller,

1. Salue le processus de négociation constructive qui est mené en vue du retour du Masque Makondé,
2. Note la déclaration donnant assurance quant à la protection du Masque Makondé transmise par la République-Unie de Tanzanie le 5 mai 2009,
3. Encourage la République-Unie de Tanzanie et la Suisse à poursuivre leurs efforts en vue de régler cette affaire de manière positive.

Recommandation n°4

Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de restitution en cas d'appropriation illégale

Prenant note des progrès réalisés dans l'examen du projet de règlement intérieur sur la médiation et la conciliation,

4. Décide, en application de l'article 10.1 de son Règlement intérieur, de constituer un sous-comité ad-hoc pour poursuivre les discussions intersessionnelles sur le projet de texte et présenter les résultats de ses travaux lors de la prochaine session du Comité,
5. Décide que ce sous-comité, qui sera ouvert à tous, sera composé selon les principes d'une répartition géographique équilibrée après consultation des présidents des groupes régionaux.

Recommandation n°5

Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de restitution en cas d'appropriation illégale

Décide de tenir sa 16^e session ordinaire au Siège de l'UNESCO au cours du premier semestre 2010.